



COMMUNE
DE
LAVIGNY

Préavis 1/2025

**Demande de crédit complémentaire
au Préavis 3/2020 concernant un projet de
signature d'un droit distinct et permanent de
superficie (DDP) sur les parcelles N°53, 57 et 77
en faveur d'Equitim et la création de surfaces
d'activités et d'un parking souterrain communal**

Délégué municipal
M. Claude Philipona

Lavigny, le 28 avril 2025

Au Conseil communal de Lavigny,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Lors de sa séance du 24 juin 2020, le Conseil communal a approuvé la signature d'un DDP sur les parcelles N°53, 57 et 77 en faveur de la Fondation Equitim, ainsi que la création de surfaces d'activité, d'un parking souterrain communal et l'exécution des travaux de l'habitation sise rue de l'Église 9, pour un montant de CHF 2'300'000.–.

Dans la finalisation du concept du centre du village avec le partenaire privé, il est apparu à la Municipalité qu'il fallait porter une attention particulière à l'aménagement de la place et, plus largement, au lien avec les autres lieux publics aux alentours. Ceci a initié les ateliers participatifs de 2022, lesquels ont conduit à une approche d'aménagement globale, assurant un continuum entre les espaces routiers et les différentes places afin de constituer un véritable cœur de village.

Ainsi, un projet global a été mis à l'enquête et n'a pas suscité d'opposition pour finalement recevoir les autorisations nécessaires de la DMGR, avec une réalisation en 2024. L'objet du présent préavis est d'obtenir un crédit complémentaire au Préavis N°3/2020, afin de bien séparer les aspects financiers des aménagements de ceux liés à la route et d'éviter toute ambiguïté quant aux différents mécanismes de financement. Compte tenu de l'interdépendance lors de la phase de conception et des contraintes de délai, il n'a pas été possible de déterminer cela de manière précise avant la fin du chantier.

2. Analyse de la situation

Pour mémoire, en vue de ces travaux, un Fonds de réserve « Centre du village » (compte 9282.5) a été créé en 2020 et alimenté par des excédents de recettes :

<i>Année</i>	<i>CHF</i>
2020	400'000.-
2021	550'000.-
2022	350'000.-

La constitution de ce fonds de réserve, sa nature et son alimentation avaient été précisées lors de l'approbation des comptes des années respectives.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le Fonds de réserve « Centre du village » (compte 9282.5) s'élève à CHF 1'300'000.–.

Jusqu'à ce jour, la Municipalité attendait les décomptes des travaux et les premiers résultats de la clôture des comptes 2024, afin d'avoir une première appréciation du résultat. La part des travaux du projet concernant les aménagements des places s'élève à CHF 1'000'000.–.

Cette part des travaux peut donc être amortie immédiatement par prélèvement dans le fonds de réserve.

Le montant du crédit complémentaire au préavis N°3/2020, soit CHF 1'000'000.- est entièrement couvert par le fonds de réserve créé à cet effet et ne provoque aucun dépassement budgétaire.

Par conséquent, la Municipalité propose d'utiliser ce fonds pour amortir ce dépassement.

3. Conclusion

Au vu de la situation évoquée ci-dessus, **la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir accepter :**

vu le préavis municipal N°1/2025 concernant une Demande de crédit complémentaire au Préavis 3/2020 concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur les parcelles N°53, 57 et 77 en faveur d'Equitim et la création de surfaces d'activités et d'un parking souterrain communal,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

en prenant les décisions suivantes :

- accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 1'000'000.- pour les travaux de la place du Cœur du village et celle de l'Eglise ;
- autoriser la Municipalité d'amortir ces dépenses par un prélèvement de CHF 1'000'000.- sur le fonds de réserve 9282.5 « Centre du village ».

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 28 avril 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

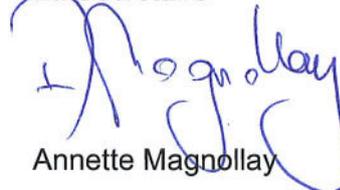
Le Syndic



Claude Philipona



La Secrétaire



Annette Magnollay